

Image not found or type unknown



Temps passé hors de France

Par **Mike koro**, le **18/07/2018** à **13:03**

Bonjour,
Je suis titulaire d'une carte de séjour de 2 ans et j'ai compris que je peux passer 6 mois hors de France pourvu que je revienne avant la date de validité de ma carte. Mais si je fais un premier séjour hors de France de 6 mois, puis je reviens en France. Est-ce que je peux alors faire un deuxième séjour de 6 mois hors de France ? Et combien de temps je dois rentrer avant l'expiration de ma carte de séjour ?
Merci par avance